



Nouveau service

Lancement du dépôt des bulletins de réclamation en ligne

Dans le cadre de l'enrichissement de son offre de services numériques mis à disposition des professionnels des courses de Galop, France Galop annonce le lancement d'une innovation très attendue : la possibilité de déposer en ligne, via l'espace professionnel, des bulletins de réclamation lors des courses à réclamer.

Le lancement de la phase pilote débutera le mercredi 4 décembre 2024 sur l'Hippodrome de Deauville-La Touques. Elle sera déployée dans un premier temps uniquement sur certains hippodromes : Auteuil, Chantilly, Deauville et Cagnes-sur-Mer (uniquement durant le Meeting de Plat pour ce dernier).

La nouvelle organisation associera :

- les bulletins déposés sur place, via les bulletins papier insérés dans une urne dédiée dans l'espace des Balances, comme c'est le cas actuellement pour l'ensemble des courses à réclamer organisées en France ;
• les bulletins déposés en ligne grâce à une nouvelle fonctionnalité disponible sur le site professionnel de France Galop.

Les personnes responsables du dépouillement prendront en compte l'intégralité des bulletins de réclamation, qu'ils soient papiers ou numériques.

Exemple d'écran de présentation des partants d'une course à réclamer :

Chevaux A Reclamer
Prix SOCIETAIRES : Le dépôt de bulletin s'ouvrira une fois le rouge à l'arrivée validé.
Table with columns: Hippiques, Prix, Heure, Disc, Cheval, Taux de RCL, Performances, Gains, Propriétaire, Entraîneur, TVA. Rows include horses like PIRIL, LOKO, LOLITA, LAFUTAIE, MASKED, FARAI, WIN F, STYLE, ROSE, LA BELLE I, TANTE, LADY, LORD, ROSA.

Des modalités d'accès simples à ce nouveau service

Pour utiliser cette nouvelle fonctionnalité, il sera indispensable :

- de disposer d'un agrément français délivré par France Galop ;
- d'un accès au site professionnel de France Galop ;
- d'être majeur.

L'interface de saisie en ligne du bulletin a été conçue pour refléter les actuels bulletins au format papier, afin de garantir une prise en main simple et intuitive.

Exemple du formulaire de bulletin à réclamer numérique :

Chevaux à réclamer / Bulletin de réclamation en ligne

Heure de clôture des réclamations **21:18**

Le solde de votre compte est actuellement de **1 640,85 €**

Vous souhaitez déposer un bulletin de réclamation pour le cheval :

Nom du cheval (Taux de réclamation : 11 000€) pour la somme de €

Je soussigné(e) **Prénom Nom** déclare :

Défendre pour le compte du propriétaire actuel

Réclamer pour mon propre compte

Réclamer pour le compte de :

Réclamer pour le compte d'une association à désigner sous 72 heures
La personne remplissant le bulletin doit être détentrice d'un agrément délivré par France Galop

Réclamer pour le compte d'une personne à désigner sous 72 heures
Option réservée aux entraîneurs publics titulaires d'une autorisation d'entraîner délivrée par France Galop

Réclamer pour le compte personnel de l'un des associés selon les termes du contrat :

Mentions légales

(*) Je m'engage à respecter toutes les dispositions inscrites au Code des Courses au Galop, réglementant la réclamation d'un cheval (chap . VII - articles 183 à 193)

(*) Je reconnais que ma responsabilité est personnellement engagée pour le paiement du cheval et je me porte garant solidaire du paiement du cheval réclamé pour le compte du propriétaire acquéreur

(*) Je m'engage à rester joignable au pendant l'heure qui suit la course

(*) J'ai lu et j'accepte les conditions générales de ventes en ligne.

Veuillez indiquer votre représentant sur hippodrome pour l'organisation du transport de votre cheval :

Nom et prénom Numéro de téléphone

(*) Mentions obligatoires

Le dépôt en ligne des bulletins offrira une sécurité renforcée grâce à l'identification de la personne déposant un bulletin et du bénéficiaire de l'ordre.

L'organisation de la prise en charge du cheval

Le jour du dépôt en ligne d'un bulletin de réclamation, le donneur d'ordre du bulletin numérique devra prévoir d'être joignable par les Commissaires de courses ou leur préposé, lors du dépouillement des bulletins numériques et pendant une durée totale d'une heure après la course.

De plus, il sera demandé d'indiquer l'identité et les coordonnées de la personne qui se chargera de la prise en charge du cheval sur l'hippodrome et de son transport.

Une personne présente sur l'hippodrome pourra également choisir de déposer son bulletin sous forme numérique si elle le souhaite.

Une extension prévue aux hippodromes Premium

Après cette phase expérimentale, ce service sera progressivement déployé sur tous les hippodromes Premium, selon la même organisation.

Une transition vers le 100 % digital

À terme, cette avancée remplacera complètement le dépôt des bulletins en papier, offrant ainsi une solution entièrement numérique.

Cette démarche illustre l'engagement de France Galop à moderniser ses services tout en facilitant les démarches des professionnels.

Chiffres-clés des courses à réclamer en France : (Statistiques 2023)

808 courses à réclamer organisées en France, dont 580 en Plat et 228 en Obstacle ;

724 chevaux vendus (changement de propriétaires), dont 588 en Plat et 136 en Obstacle ;

7 275 partants dans les courses à réclamer, dont 5 400 en Plat et 1 875 en Obstacle.